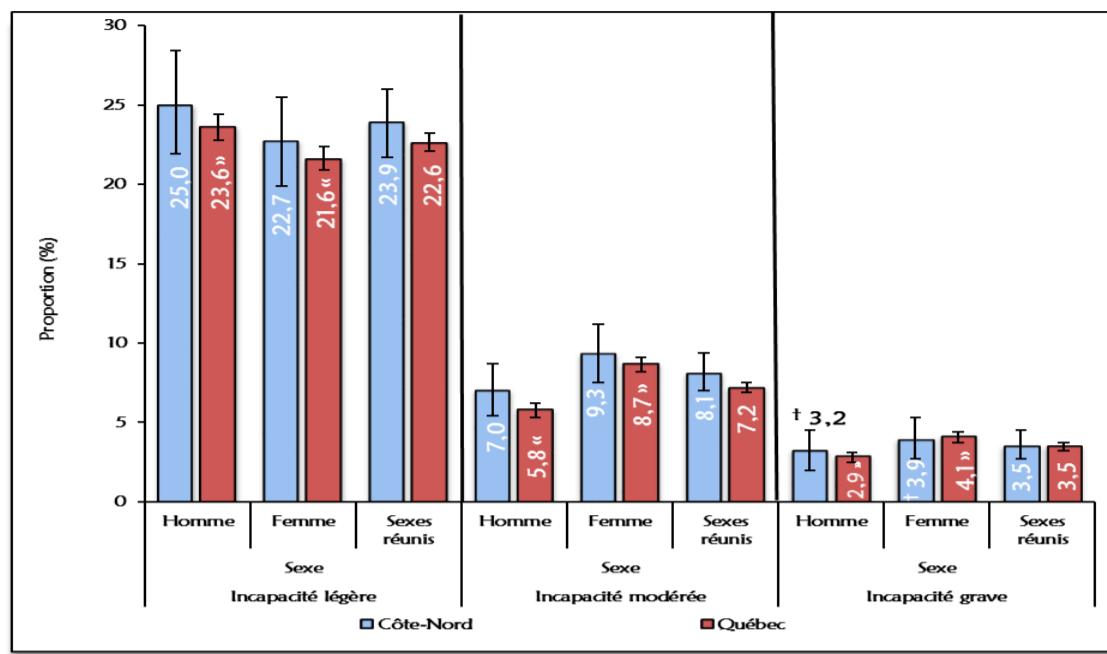


FICHE 10.2 TAUX D'INCAPACITÉ¹ SELON LA GRAVITÉ² (POPULATION ÂGÉE DE 15 ANS ET PLUS)

Figure 10.2 Taux d'incapacité selon la gravité de l'incapacité et le sexe, population âgée de 15 ans et plus³, Côte-Nord et Québec, 2010-2011



Source : Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement (EQLAV)*⁴, 2010-2011. http://www.bdsq.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERCI14C923-98106190748A28MS&p_lang=1&P_M_O=ISQ&P_ID_RAPRT=2985, page consultée le 30 novembre 2017.

⁴ ou » Valeur significativement inférieure ou supérieure à celle de l'autre sexe, au seuil de 5 %.

¹ Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.

En 2010-2011

- Environ le quart (24 %) de la population nord-côtière âgée de 15 ans et plus est atteinte d'une incapacité légère. Un peu moins d'une personne sur dix (8 %) présente une incapacité modérée tandis que 3,5 % environ des Nord-Côtiers souffrent d'une incapacité grave.
- Quelle que soit la gravité de l'incapacité, la situation régionale s'apparente à celle du reste du Québec.
- Pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes sur la Côte-Nord.
- Au Québec, en proportion, on dénombre un peu plus de femmes que d'hommes atteintes d'incapacité modérée (9 % c. 6 %) ou d'incapacité grave (4,1 % c. 2,9 %). En contrepartie, l'incapacité légère est un peu plus répandue chez les hommes que chez les femmes (24 % c. 22 %).
- Le taux d'incapacité varie selon l'âge, et ce, peu importe le niveau d'incapacité (données non illustrées) :
 - Incapacité légère : 22 % des Nord-Côtiers de 15 à 64 ans, en comparaison de 34 % des 65 ans et plus (Québec : 21 % c. 31 %).
 - Incapacité modérée : 6 % des 15 à 64 ans et environ 20 % chez les 65 ans et plus (Québec : 5 % c. 16 %).
 - Incapacité grave : environ 1,4 % des 15 à 64 ans et 1 % des 65 ans et plus (Québec : 2 % c. 10 %).
- Les résultats de l'EQLAV ne peuvent être inférés aux populations des territoires de réseaux locaux de services (RLS).

1 Proportion des personnes qui ont déclaré des difficultés à réaliser certaines activités quotidiennes en raison d'un état ou d'un problème de santé de longue durée (6 mois ou plus). Cela inclut les difficultés liées à l'audition, à la vision, à la parole, à la mobilité ou à l'agilité, de même que les limitations d'activités en raison d'un problème de mémoire, d'un trouble d'apprentissage, de déficience intellectuelle ou de troubles envahissants du développement, d'un trouble de nature psychologique ou encore d'un problème de santé physique de nature indéterminée.

2 Indice mesurant le degré de gravité de l'incapacité. La mesure tient compte à la fois de la fréquence (nombre d'activités pour lesquelles la personne déclare une incapacité) et de l'intensité de l'incapacité (le fait d'être totalement ou partiellement incapable de pratiquer une activité donnée). Cet indice permet de distinguer trois niveaux d'incapacité (incapacité légère, incapacité modérée et incapacité grave). L'indice de gravité de l'incapacité permet de qualifier celle-ci dans son ensemble selon ces trois niveaux mais ne permet pas de le faire pour chacun des types d'incapacité.

3 Population vivant dans un ménage privé ou dans un ménage collectif non institutionnel.

4 La population cible de l'EQLAV est l'ensemble des individus de 15 ans et plus admissibles au régime d'assurance maladie du Québec et vivant dans un logement non institutionnel au Québec. On parle donc de personnes qui résident dans un logement privé ou dans un logement collectif non institutionnel (ex. : résidence pour personnes âgées). Les personnes vivant dans un CHSLD, une prison, un centre jeunesse, un centre de réadaptation) ainsi que celles résidant dans une réserve indienne ou dans les régions du Nunavik ou des Terres-Cries-de-la-Baie-James ne sont pas incluses dans la population visée par l'enquête.